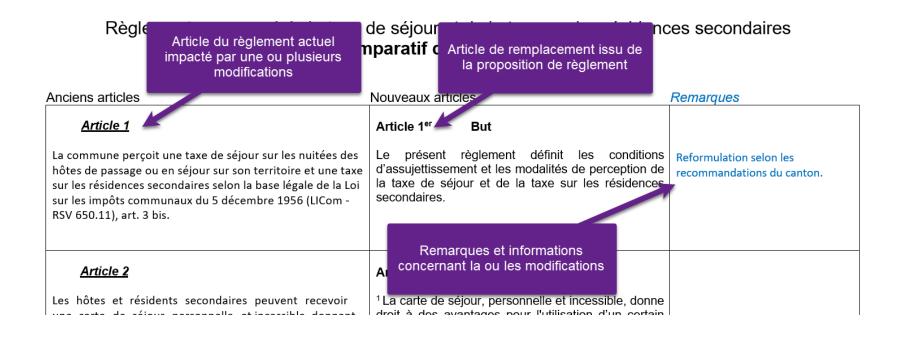
Ce document permet la comparaison entre l'article du règlement actuel et la proposition de nouveau règlement.

- Il est essentiel de souligner qu'en vue d'une cohérence administrative et économique, ce règlement est examiné simultanément dans les trois communes du Pays-d'Enhaut. Les montants et pourcentages de taxes actuels demeurent inchangés.
- Afin de bien vous représenter la forme du nouveau règlement, merci de vous referez à l'annexe n°1

#### Organisation du document



Bonne lecture!

Anciens articles	Nouveaux articles	Remarques
Article 6	Article 6	Reformulation selon les recommandations UCV.
La taxe de séjour est perçue auprès des personnes de passage ou en séjour dans la commune. En règle générale, il s'agit des hôtes de passage ou en séjour dans les :	La taxe de séjour est perçue auprès des personnes de passage ou en séjour dans la commune. En règle générale, il s'agit des hôtes de passage ou en séjour dans les lieux suivants :	
<ul> <li>Hôtels, motels, pensions, auberges;</li> <li>Établissements médicaux;</li> <li>Appartements à service hôtelier (apparthôtel);</li> <li>Villas, chalets, appartements;</li> <li>Chambres d'hôtes;</li> <li>Places de campings, de caravanings résidentiels et d'autos-caravanes;</li> <li>Instituts, pensionnats, homes d'enfants;</li> <li>Ou dans tous autres établissements de même type.</li> </ul>	<ul> <li>Hôtels, motels, pensions, auberges;</li> <li>Établissements médicaux;</li> <li>Appartements à service hôtelier (apparthôtel);</li> <li>Villas, chalets, appartements;</li> <li>Chambres d'hôtes;</li> <li>Places de campings, de caravanings résidentiels et d'autos-caravanes;</li> <li>Instituts, pensionnats, homes d'enfants;</li> <li>Ou dans tous autres établissements de même type.</li> </ul>	
	Article 10a  Si la municipalité confie la tâche de percevoir la taxe à l'intermédiaire par application de l'article. 15a al. 1, montant de la taxe s'élève à 3 francs par nuitée et p personne. Dans ce contexte, les forfaits de l'article 10 l'sont pas applicables.	séjour par Airbnb via l'UCV.

Anciens articles Nouveaux articles Remarques

#### Article 13

Les propriétaires, administrateurs, directeurs et gérants des établissements, des campings et des personnes qui exploitent la chose louée perçoivent la taxe due par leurs hôtes, même si ceux-ci sont logés hors de l'établissement, au nom de la commune et pour le compte de la commune ou de l'organe de perception désigné par celle-ci, envers lequel ils répondent du paiement de la taxe. Ils ne peuvent utiliser à d'autres fins les taxes encaissées.

#### Article 13

Les logeurs, à savoir les propriétaires, administrateurs, directeurs et gérants des établissements, des campings et des personnes qui exploitent la chose louée perçoivent la taxe due par leurs hôtes, même si ceux-ci sont logés hors de l'établissement, au nom de la commune et pour le compte de la commune ou de l'organe de perception désigné par celle-ci, envers lequel ils répondent du paiement de la taxe. Ils ne peuvent utiliser à d'autres fins les taxes encaissées.

Reformulation selon les recommandations UCV.

Anciens articles	Nouveaux articles	Remarques
	Article 15a	Ajout d'un nouvel article pour être compatible avec la
	<sup>1</sup> En dérogation de l'article 13, la municipalité pla voie d'une convention, confier la perceptitaxe de séjour à un intermédiaire, à save personne physique ou morale qui met en relogeur avec une personne assujettie (par exem société fournissant une plateforme de réservligne). Dans un tel cas, l'intermédiaire solidairement du paiement de la taxe avec le l'assujetti.	peut, par on de la perception de la taxe de séjour par Airbnb via l'UCV
	<sup>2</sup> Par la voie d'une convention, la municipalité p confier à un organisme tiers, constitué en une personne morale de droit public ou privé (par : une association faîtière des communes), la té collecter la taxe auprès d'un intermédiaire pou compte de la commune.	exemple âche de

Anciens articles Nouveaux articles Remarques

#### Article 16

Les bordereaux de la taxe de séjour ont force exécutoire au sens de l'article 80 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite du 11 avril 1889 (LP – RS 281.1) dès que les voies de recours ont été épuisées ou lorsqu'elles n'ont pas été utilisées dans les délais légaux.

### Article 16

Les bordereaux de la taxe de séjour ont force exécutoire au sens de l'article 80 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite du 11 avril 1889 (LP – RS 281.1) dès que les voies de recours ont été épuisées ou lorsqu'elles n'ont pas été utilisées dans les délais légaux.

<sup>2</sup>Toute demande d'exonération ou de restitution de la taxe doit être motivée, le cas échéant, au moyen d'une formule mise à disposition par la commune et adressée à la Municipalité.

Ajout d'un nouvel alinéa pour être compatible avec la perception de la taxe de séjour par Airbnb via l'UCV